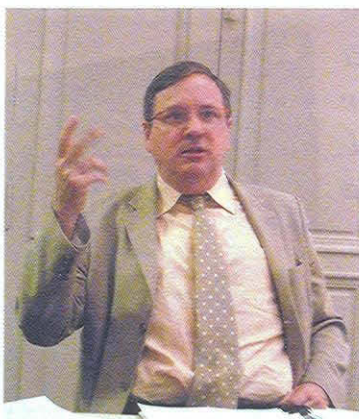


Placer l'individu au cœur de la formation professionnelle

Après les réformes effectuées il y a quatre ans, le dossier de la formation professionnelle a été ouvert à nouveau par les partenaires sociaux, les acteurs territoriaux et l'Etat. Quels sont les enjeux en présence?



Entretien avec

Pierre COURBEBAISSÉ,

vice-président de la Fédération de la Formation Professionnelle (1) et directeur général du réseau Afec/Point F.

De quels maux souffre la formation professionnelle en France?

Pierre COURBEBAISSÉ : Il existe trois grands problèmes. Actuellement, la formation professionnelle ne sert pas suffisamment celles et ceux qui en ont le plus besoin, les demandeurs d'emploi. Elle manque de productivité tandis que son organisation territoriale apparaît complexe.

Comment doit-elle évoluer, pour gagner en cohérence et en efficacité?

P. C. : Depuis la décentralisation, les régions prennent en charge les demandeurs d'emploi, les départements gèrent les besoins des Rmistes, et les partenaires sociaux, ceux des salariés et demandeurs d'em-

ploi... Les décideurs multiples ne facilitent pas la lisibilité du dispositif.

Une gestion des ressources humaines territorialisée constituerait un levier efficace, pour une politique de l'emploi proche des actifs et des entreprises. Il s'agit pour les collectivités locales de devenir animateur ou chef de file, en fonction de leurs compétences. Le département, auquel revient la charge de l'insertion, doit associer ses efforts à ceux de la région, en charge de la formation professionnelle.

L'enjeu est essentiel. Le problème de l'emploi en France ne tient pas à la surabondance de main d'œuvre mais à l'incapacité de notre économie à créer suffisamment d'emplois, notamment, peu qualifiés. Le soutien des pouvoirs publics peut y remédier.

Comment réussir là où de nombreuses tentatives ont échoué?

P. C. : Notre système de protection de l'emploi impose une grande responsabilité aux entreprises, notamment aux PME, dans la gestion des compétences. Certains pays d'Europe du Nord ont adopté un autre modèle, dans lequel un droit à la sécurité professionnelle est mis en œuvre, dans une logique de compétences partagées, par les collectivités locales, les partenaires sociaux et l'Etat.

Comment juger de l'efficacité des actions de formation?

P. C. : Il faut placer le salarié au cœur du dispositif. La création du DIF a constitué une première

étape. On peut imaginer un système dans lequel chaque salarié disposera d'un compte formation, alimenté à la fois par le droit à la formation, le DIF, les congés non pris, et, le cas échéant, le soutien financier de l'Etat ; dans ce cadre, celui-ci pourrait par exemple mobiliser le surplus des OPCA. Le salarié ou le bénéficiaire des actions de formation professionnelle, me paraît le plus apte à juger de leur qualité. Je suis favorable à la création d'une agence d'évaluation indépendante.

Au regard de ces réflexions, quelle analyse faire des débats ouverts début juillet sur ce sujet, entre les partenaires sociaux et les acteurs territoriaux?

P. C. : Les débats ouverts depuis début juillet sur ce sujet ne sont qu'un état des lieux entre les régions, l'Etat et les Partenaires sociaux. Une piste intéressante semble se dessiner : le droit à la formation différée, notamment pour une partie du public RMIste. Les départements ont leur mot à dire. ■

Propos recueillis par Sophie Schneider

(1) Pierre Courbebaïsse est l'auteur du livre «emploi, insertion et formation professionnelle» paru récemment aux Editions du Moniteur.

